

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE PROJET DE CENTRALE SOLAIRE SUR LA COMMUNE DE DOGNEVILLE

Par arrêté n° 01/2026/ENV du 6 janvier 2026, le préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du **lundi 9 février 2026 à 10h00 au vendredi 13 mars 2026 à 12h00**, soit 33 jours consécutifs, sur la demande présentée par la société SAS Centrale Solaire des Bianlouts, située 188 rue Maurice Béjart - 34 080 MONTPELLIER, en vue d'obtenir un permis de construire pour une centrale solaire sur la commune de DOGNEVILLE, sur le terrain délaissé de l'aérodrome Epinal-Dogneville.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique, ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse de la société à cet avis, du lundi 9 février 2026 à 10h00 au vendredi 13 mars 2026 à 12h00, à la mairie de Dogneville, aux jours et heures ouvrables de celle-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges <https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Projet-photovoltaïque> ou sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredematerialise.fr/7043/>

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.88.73) ou par courriel à l'adresse suivante : [pref-environnement@vosges.gouv.fr](mailto:pref-environnement@vosges.gouv.fr).

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à Mme Léa LEMERCIER de la société VALECO pour le compte de la société SAS Centrale Solaire des Bianlouts, aux coordonnées suivantes : SAS Centrale Solaire des Bianlouts - 188 rue Maurice Béjart - 34 080 MONTPELLIER ou [lealemercier@groupevaleco.com](mailto:lealemercier@groupevaleco.com)

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Dogneville ou les adresser par correspondance à la mairie précitée, à l'attention du commissaire enquêteur ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-7043@registredematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7043@registredematerialise.fr). Dans ce dernier cas, les observations transmises seront importées dans le registre dématérialisé et consultables par tous.

M. Jacky COCASSE, assurera les fonctions de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie de Dogneville les :

- **lundi 9 février 2026 de 10h00 à 12h00**
- **mercredi 25 février 2026 de 16h00 à 19h00**
- **vendredi 13 mars 2026 de 10h00 à 12h00**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie de Dogneville.

Au terme de l'enquête, le préfet des Vosges est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.